

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/0cb7f34c-43e7-4b85-97c7-2832e08fe7ca>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/0cb7f34c-43e7-4b85-97c7-2832e08fe7ca> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Caron Blandine](#)

Date de soutenance : 15-09-2023

Directeur(s) de thèse : [Pfister Laurent](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Histoire du droit

Classification : Droit

Mots-clés libres : Juge d'instruction, 1808-1958, Procédure pénale, histoire, Code d'instruction criminelle, Magistrature

Mots-clés :

- Juges d'instruction - Histoire - France
- Procédure pénale - Histoire - France
- Procédure pénale -- Codes - France

Résumé : Le juge d'instruction fait l'objet de critiques récurrentes. Il a d'ailleurs été abandonné dans plusieurs États européens qui, pourtant, avaient connu cette institution. Ce magistrat, bien que porteur d'un héritage plus ancien, est institué dans la procédure pénale française avec le code d'instruction criminelle de 1808. C'est un magistrat singulier, à la fois juge, juge d'instruction et officier de police judiciaire. L'histoire du juge d'instruction entre 1808 et 1958 se trouve au confluent de l'histoire des institutions judiciaires, de la magistrature et de la procédure pénale. L'indépendance du juge, sa fonction « hybride » de juge et d'enquêteur, ses relations avec le parquet et la police, sont notamment l'occasion d'évaluer les rapports entre les pouvoirs exécutif et judiciaire. L'instruction dont il a la charge est révélatrice de la conception de la justice pénale et de son évolution, de la permanence et du dépassement de son caractère inquisitoire, de l'encadrement des pouvoirs du juge et de ses libertés, de la place des droits de la défense, de l'usage des divers moyens d'instruction dans un système qui repose sur la liberté probatoire. L'histoire du juge d'instruction à l'œuvre entre 1808 et 1958 a vocation d'explorer la manière dont il procède en tenant compte des intérêts parfois antagonistes des autres acteurs de la procédure pénale, et de jauger sa puissance et les contraintes qui le ceignent.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine : 
Identifiant : 2023ASSA0033
Type de ressource : Thèse